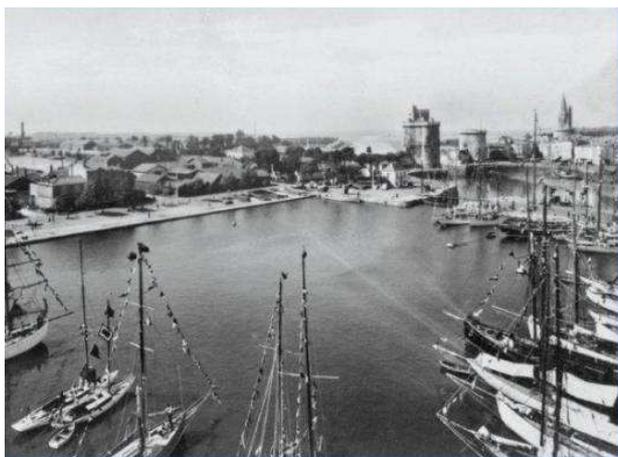




JCH<sup>®</sup>  
JAUGE CLASSIQUE  
CLASSIC HANDICAP



# Plymouth – La Rochelle 1939 / 2012 REVIVAL



La passion est la même qu'en 1939, les yachts classiques aussi

24 JUILLET AU 1<sup>ER</sup> AOÛT 2012

## YACHT CLUB CLASSIQUE



Avec la participation du Royal Western Yacht Club, de l' Atlantic Yacht Club, de la Société des Régates Rochelaise et du Musée Maritime de La Rochelle



ATLANTIC YACHT CLUB





JCH<sup>®</sup>  
JAUGE CLASSIQUE  
CLASSIC HANDICAP



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE  
LIGUE POITOU-CHARENTES DE VOILE

## YACHT CLUB CLASSIQUE - N°17064

### Plymouth – Douarnenez – La Rochelle

#### AVIS DE COURSE GENERAL

La Plymouth – La Rochelle est une régates de bateaux classiques qui comprend 3 courses :

1. Un prologue à Plymouth le 24 Juillet.
2. Une première étape entre Plymouth et Douarnenez dont le départ sera donné le 25 Juillet,
3. Une deuxième étape entre Douarnenez et La Rochelle qui sera le support de la Coupe de Deux Phares, dont le départ sera donné le 28 Juillet.

Il est possible de participer uniquement à la 2ème étape

#### RESPONSABILITÉ DES CONCURRENTS:

EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ DU 3 MAI 1995 RELATIF AUX MANIFESTATIONS NAUTIQUES EN MER «:Le chef de bord est capitaine de navire au sens du droit maritime : il en a l'entière responsabilité ainsi que de son équipage. Il s'assure que le navire et tous les équipements requis sont en bon état, que l'équipage a la connaissance et l'aptitude nécessaires pour en assumer la manœuvre et l'utilisation. Il lui appartient de ne pas prendre le départ ou de gagner un abri au cas où les circonstances seraient de nature à mettre en danger son navire et son équipage."

#### 1. REGLES

La régates sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile, RCV 2009/2012
- 1.2. Les prescriptions de la Fédération Française de Voile,
- 1.3. Le règlement des régates classiques du CCMA,
- 1.4. Les règles de la Jauge Classique JCH en vigueur,
- 1.5. Les instructions de course,
- 1.6. Sécurité et équipement : les yachts seront équipés d'un armement suffisant pour la navigation à plus de 6 milles des côtes. (Division 240)



JCH<sup>®</sup>  
JAUGE CLASSIQUE  
CLASSIC HANDICAP



1.7. Les bateaux seront conformes au RSO 3 avec radeau de survie. Il est reconnu par les organisateurs de l'épreuve que de nombreux yachts classiques, ayant été construits avant l'existence des RSO, ont des difficultés à se conformer pleinement aux règlements concernant la structure du bateau. Les propriétaires de yachts qui ne sont pas pleinement conformes aux règlements concernant la structure sont donc priés de faire au mieux pour respecter autant que possible ces règles, en particulier celles relatives aux cockpits (3.09), aux capots ouvrants et descentes (3.08) et aux filières, chandeliers et balcons (3.14). <sup>2</sup>

Dans le cas exceptionnel d'un bateau dont les filières, chandeliers et/ou balcons ne sont pas conformes aux exigences OSR, il ne sera admis à participer que si : (1) le bateau est jugé en bon état de navigabilité, (2) une demande de dispense spéciale est déposée, (3) le propriétaire ou le skipper accepte de signer la déclaration suivante : "Tous les membres d'équipage ont été pleinement formés sur la procédure d'homme à la mer, sur l'utilisation des harnais de sécurité et des gilets de sauvetage, et sur le fait qu'ils les porteront et les utiliseront à tout moment tant qu'ils seront à bord, durant la course. Une attention particulière a été accordée à la mise en place et à l'utilisation des lignes de vie et de points d'attache."

1.8. La langue officielle est le Français

## 2. PUBLICITÉ

La publicité n'est pas autorisée pour l'épreuve, hors la publicité fournie par l'organisation de la course.

## 3. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

3.1. La régata est ouverte à tous les bateaux des classes 1, 2, et 3 de yachts classiques telles que définies dans le règlement du CCMA en vigueur. Voir § 12 **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**

3.2. Les pré-inscriptions et inscriptions se font en ligne sur le site de la régata : <http://plymouth-larochelle.yachtclubclassique.com/>. La date limite de l'inscription est le 24 juillet 2012. Après cette date les organisateurs se réservent le droit de refuser les inscriptions tardives. Le nombre de bateaux participants étant limité à 50, la priorité à l'inscription sera donnée dans l'ordre des pré-inscriptions.

3.3. Les concurrents résidant en France devront présenter pour valider leur inscription :

- les licences FF Voile valides portant le cachet médical ou les licences temporaires accompagnées d'un certificat médical et une autorisation parentale pour les mineurs
- le certificat de jauge
- une attestation d'assurance couvrant en particulier les dommages causés au tiers voir § 10.

3.4. Les concurrents étrangers non licenciés FF Voile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros

**3.5. Il est important de signaler que tout bateau prenant le départ sans avoir présenté les documents exigés sera disqualifié**



**JCH**<sup>®</sup>  
JAUGE CLASSIQUE  
CLASSIC HANDICAP



#### **4. DROITS D'INSCRIPTION :**

Voir annexe par régates

#### **5. PROGRAMME :**

Voir annexe par régates

#### **6. INSTRUCTIONS DE COURSE**

6.1. Les instructions de course générales sont disponibles sur le site web du YCC : [www.yachtclubclassique.com](http://www.yachtclubclassique.com).

6.2. Les annexes aux Instructions de Course seront distribuées aux participants lors des briefings des skippers

#### **7. PARCOURS**

Voir annexe par régates

Les parcours sont de types hauturiers et côtiers.

#### **8. CLASSEMENT**

8.1. Un classement unique sera réalisé par régates, toutes classes confondues pour les classes 1 à 3. Les temps de chaque course seront compensés en fonction du rating JCH de chaque bateau.

8.2. En cas de partage de la flotte en plusieurs départs séparés, le classement général de chaque régates sera fait conformément aux règles CCMA en vigueur.

8.3. Le nombre de courses devant être courues pour valider chaque régates sera de : 1

#### **9. DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ**

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques (voir la règle 4 du chapitre 1 des RCV 2009/2012, Décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la course.

#### **10. ASSURANCE**

Chaque bateau participant doit détenir pour l'épreuve, une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant 1,5 million d'Euros.

#### **11. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Tout au long de l'épreuve, le mesureur JCH aura toute latitude pour diligenter un contrôle de jauge ou pour jauger un bateau. Il pourra se faire assister pour cette tâche

Pour toute information complémentaire veuillez contacter :

Olivier Beau,

[olivier.beau@cegetel.net](mailto:olivier.beau@cegetel.net)

+ 33 (0)6 71 81 95 49



**JCH**<sup>®</sup>  
JAUGE CLASSIQUE  
CLASSIC HANDICAP



## 12. BATEAUX ADMIS

Sont admis les yachts classiques pouvant être classés dans une des trois catégories suivantes, sur déclaration du skipper de chaque bateau :

- 12.1. Classe 1 : Yachts conçus avant le 31-12-1968 et construits à l'unité ou en séries limitées non-industrielles, conformes à leurs plans d'origine sans modification conséquente vis à vis de l'état d'origine (par modification conséquente, il faut entendre toute modification du matériau des espars, de la coque, du lest ou des plans antidérive ou modification substantielle du plan de voilure et du gréement).
- 12.2. Classe 2 : Yachts conçus avant le 31-12-1968 et construits à l'unité ou en séries limitées non-industrielles, conformes à leurs plans d'origine mais comportant une ou plusieurs modifications conséquentes vis à vis de l'état d'origine. Répliques conformes aux plans d'origine de yachts réalisées d'après des plans établis avant le 31-12-1968.
- 12.3. Classe 3 : Yachts conçus entre le 31-12-1976 et le 31-12-1968 construits à l'unité ou yachts construits en série industrielle dont le prototype a été construit avant le 31-12-1976, conformes à leurs plans d'origine. Les bateaux conçus ultérieurement "dans l'esprit" des yachts classiques sont incorporés à cette classe.

La classe 3 fait l'objet d'un classement annuel séparé au CCMA

## 13. TROPHÉE JEAN-CLAUDE LANGLOIS :

Un classement sera effectué pour le trophée Jean-Claude LANGLOIS.

Ce trophée attribut des points aux trois premiers bateaux prenant le départ de chaque course :

- 1er bateau à passer la ligne de départ : 7 points
- 2ème bateau à passer la ligne de départ : 4 points
- 3ème bateau à passer la ligne de départ : 1 point

Ce trophée s'applique à toutes les régates du CCA, le bateau totalisant le plus de points se verra remettre en fin de saison, le trophée Jean-Claude LANGLOIS. En cas d'égalité, les RCV 8.2 seront appliquées.

|                               |  |
|-------------------------------|--|
| <b>Autorité organisatrice</b> | YACHT CLUB CLASSIQUE – Olivier BEAU (06 71 81 95 49) |
| <b>Corps arbitral</b>         | Directeur de Course : à compléter                    |
|                               | Président du Comité de Course : à compléter          |
|                               | Présidente du Jury : Claude HARLE                    |
|                               | Mesureur JCH : à compléter                           |



**JCH<sup>®</sup>**  
JAUGE CLASSIQUE  
CLASSIC HANDICAP



Fait le : 3 janvier 2012



JCH®  
JAUGE CLASSIQUE  
CLASSIC HANDICAP



## Annexe 1 de l'Avis de Course

# Course Plymouth – La Rochelle

### RESPONSABILITÉ DES CONCURRENTS:

Voir Avis de Course général

#### 1. REGLES

Voir Avis de Course général

#### 2. PUBLICITÉ

Voir Avis de Course général

#### 3. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

En plus des bateaux admis aux régates du CCMA (voir avis de course général), sont également admis en classe 3 les yachts ayant participé à la course Plymouth – La Rochelle dans ces éditions de 1977, 1979 et 1981.

#### 4. DROITS D'INSCRIPTION :

Les droits d'inscription sont de 75 € par personne à bord. Cette somme couvre les droits d'inscription à la régata, les 3 repas des équipages et les frais de ports à Plymouth (23 et 24 juillet), Douarnenez (27 et 28 Juillet) et La Rochelle (30 juillet au 7 Août).

Les droits d'inscriptions doivent être payés avant 24 juillet 2012 pour que l'inscription soit prise en compte.

#### 5. PROGRAMME.

Toutes les heures sont données en heure locale (TU + 2 pour la France, TU +1 pour l'Angleterre)

23 juillet 2012 à partir de 14h00 : validation des inscriptions à Plymouth.  
18h Briefing suivi du pot d'accueil au Royal Western Yacht Club

24 juillet : 10h Prologue devant Plymouth, comptant pour le classement  
19h Diner des équipages au Royal Western Yacht Club

25 juillet : 15h Mise à disposition pour départ vers Douarnenez.

28 juillet : 19h proclamation des résultats de la première étape à l'AYC  
20h Diner des équipages

29 juillet : 15h Mise à disposition pour départ vers La Rochelle.

1 août : 15h30 Parade dans le Vieux Port de La Rochelle  
19h remise des prix



**JCH**<sup>®</sup>  
JAUGE CLASSIQUE  
CLASSIC HANDICAP



20h Diner des équipages

## **6. INSTRUCTIONS DE COURSE**

Voir Avis de Course général

## **7. PARCOURS**

Prologue à Plymouth : parcours côtier.

Etape 1 : Plymouth – La Douarnenez, en laissant l'île de Ouessant et ses dangers à babord

Etape 2 Coupe des Deux Phares : Douarnenez- La Rochelle

## **8. CLASSEMENT**

Un classement sera fait pour la première partie (prologue avec coefficient 1 et étape 1 avec coefficient 4), pour la deuxième partie (étape 2 Coupe des Deux Phares) et un classement général pour l'ensemble.

## **9. DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ**

Voir Avis de Course général

## **10. ASSURANCE**

Voir Avis de Course général

## **11. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Voir Avis de Course général

## **12. BATEAUX ADMIS**

Voir Avis de Course général

## **13. TROPHÉE JEAN-CLAUDE LANGLOIS :**

Voir Avis de Course général



JCH<sup>®</sup>  
JAUGE CLASSIQUE  
CLASSIC HANDICAP



## Annexe 2 de l'avis de course

# Coupe des Deux Phares Douarnenez – La Rochelle

### RESPONSABILITÉ DES CONCURRENTS:

Voir Avis de Course général

#### 1. REGLES

Voir Avis de Course général

#### 2. PUBLICITÉ

Voir Avis de Course général

#### 3. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Voir Avis de Course général

#### 4. DROITS D'INSCRIPTION :

Les droits d'inscription sont de 50 € par personne à bord. Cette somme couvre les droits d'inscription à la régata, les 2 repas des équipages et les frais de ports Douarnenez (22 au 28 Juillet) et La Rochelle (30 juillet au 7 Août).

Les droits d'inscriptions doivent être payés avant 28 juillet 2012 pour que l'inscription soit prise en compte.

#### 5. PROGRAMME.

28 juillet : à partir de 14h validation des inscriptions  
19h proclamation des résultats de la première étape de la course Plymouth – La Rochelle suivi du pot de bienvenue à l'AYC  
20h Diner des équipages

29 juillet : 15h Mise à disposition pour départ vers La Rochelle.

1 août : 15h30 Parade dans le Vieux Port de La Rochelle  
19h remise des prix  
20h Diner des équipages

#### 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Voir Avis de Course général

#### 7. PARCOURS

Coupe des Deux Phares : Douarnenez- La Rochelle



**JCH**<sup>®</sup>  
JAUGE CLASSIQUE  
CLASSIC HANDICAP



## **8. CLASSEMENT**

Un classement unique, par points, sera réalisé pour tous les participants à la Coupe des Deux Phares, qu'ils aient participé ou non à la première étape de la course Plymouth – La Rochelle

## **9. DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ**

Voir Avis de Course général

## **10. ASSURANCE**

Voir Avis de Course général

## **11. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Voir Avis de Course général

## **12. BATEAUX ADMIS**

Voir Avis de Course général

## **13. TROPHÉE JEAN-CLAUDE LANGLOIS :**

Voir Avis de Course général